

## **Nouveaux arrivants**

### Commune d'Éancé

N'oubliez pas d'informer les différents organismes de votre changement d'adresse : les assurances, votre banque, le centre des impôts...

Pour favoriser vos démarches, vous pouvez faire cela en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>.

Aussi tout changement d'adresse doit être notifié sur la carte grise de votre véhicule. Le changement se fait en ligne en utilisant le site ANTS :

<https://www.guichetcartegrise.com>